

VERTRAULICH  
CONFIDENTIELP r o c è s - v e r b a l

de l'entrevue qui eut lieu à la salle du Président du Conseil national au Parlement, le jeudi 12 août 1965, au sujet de la présence des organisations internationales à Genève.

---

Sont présents:Pour la Confédération:

Le Chef du Département politique  
Le Ministre Burckhardt  
Le Ministre Jolles  
M. Beat Dumont.

Membres du Comité référendaire contre la FIPOI:

M. Lucien Vuagnat  
M. Jean-Jacques Chouet  
Me Arnold Schlaepfer  
M. Henri Vaucher.

---

La séance est ouverte à 15 heures 30.

M. Wahlen: Je voudrais faire une remarque introductive:

Par lettre du 24 juin, vous m'avez demandé une entrevue pour me soumettre vos préoccupations au sujet du statut des organisations internationales ayant leur siège à Genève. Dans ma réponse du 8 juillet, je vous ai fait savoir que je vous recevrais volontiers, mais que mon départ imminent pour les vacances m'obligeait à renvoyer la date de quelques semaines.

C'est donc avec plaisir que je vous souhaite aujourd'hui la bienvenue sous la coupole fédérale. En effet, les problèmes qui vous préoccupent ne sont pas exclusivement des



problèmes genevois, mais ils touchent directement les intérêts de la Confédération et surtout la place que notre pays occupe dans la communauté des nations. Déjà dans mon travail avec la FAO de 1949 à 1959, qui m'a permis de visiter presque tous les pays du monde, j'étais toujours frappé à nouveau de la place tout à fait extraordinaire qu'occupe Genève dans l'esprit d'un grand nombre d'hommes d'Etat et de hauts fonctionnaires. Je crois que ce serait une grande erreur de sous-estimer les avantages pour Genève et pour la Suisse qu'apportent les sièges d'organisations internationales. C'est surtout l'aspect politique et moral que je voudrais rappeler en premier lieu. C'est un capital immense pour une ville que le monde entier sache par l'expérience de ses délégations ce que signifie l'expression "l'esprit de Genève". Mais il ne faut pas oublier non plus le côté matériel. Les organisations internationales dépensent, presque exclusivement dans votre canton, au moins 300 millions de francs par an soit directement, soit par l'entremise de leurs fonctionnaires. A cela s'ajoutent les dépenses des délégations très nombreuses qui participent aux conférences internationales. Ce sont des apports qui contribuent non seulement à la bonne marche de l'hôtellerie et d'autres branches dépendant directement du tourisme, mais de l'économie toute entière.

Nous savons qu'il y a rarement, dans ce monde imparfait, des avantages sans désavantages. Les problèmes soulevés par la présence d'un nombre toujours croissant de fonctionnaires internationaux ne préoccupent pas seulement la population et les autorités de Genève. Ils nous préoccupent aussi, surtout lorsqu'on tient compte du nombre très important aussi des ouvriers internationaux. Il s'agit d'établir un bilan juste entre les bons et les mauvais côtés du problème, tout en ne perdant pas de vue la position vraiment exceptionnelle dans le monde que votre ville a su conquérir. Nous écouterons donc avec grand intérêt vos exposés, Messieurs, et je suis prêt, avec mes collaborateurs, à vous donner, pour autant que nous sommes en mesure de le faire,

- 3 -

tous les renseignements que vous désirez. Avant de vous donner la parole, je voudrais ajouter que je désire, de la part de mon Département et du Conseil fédéral, discuter en quelque détail un problème qui est extrêmement urgent et sur lequel le Conseil fédéral devra s'exprimer un de ces jours. Il s'agit de la question du siège de l'UNCTAD, de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, question qui doit être tranchée avant la fin de ce mois, puisque le Conseil de cette Conférence, qui dépend directement des Nations Unies, doit se réunir à Genève le 24 août.

Pour faciliter les discussions, je voudrais vous présenter les deux collaborateurs ici présents qui prendront la parole. M. le ministre Burckhardt, chef de la Division des organisations internationales de mon Département, qui s'occupe de tous les problèmes concernant ces organisations, en étroite collaboration avec les autorités genevoises; M. le ministre Jolles, chef du Bureau de l'intégration du Département de l'économie publique et du Département politique, qui dirigeait la délégation suisse à la grande Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement de l'année passée à Genève et qui était aussi le représentant de la Suisse aux séances du Conseil de cette Conférence qui ont eu lieu à New York ce printemps.

Messieurs, en vous remerciant de votre présence ici, j'ouvre la discussion en exprimant le désir qu'elle contribue à une solution des problèmes qui nous occupent soit à Genève, soit à Berne.

M. Vuagnat: Je vous remercie infiniment d'avoir bien voulu nous recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, et tiens à vous dire que nous sommes venus ici pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le Conseil d'Etat de Genève; il s'agit uniquement d'éclaircir des questions qui concernent les conventions qui ont été passées avec les organisations internationales et que nous aimerions voir préciser dans certains points importants. Je passe

la parole directement à Me Schlaepfer qui va vous les exposer.

Me Schlaepfer: M. le Conseiller fédéral: je serai bref. Je pense que tout d'abord il convient simplement de clarifier quelques points généraux et ensuite de voir quelques détails. Et, dans une conclusion, on verra ce que vous voulez attendre de nous plus particulièrement. Nous passerons donc du général au particulier.

Je me permets une première remarque. L'exterritorialité et l'immunité, dont il a été question dans la campagne de ce printemps à Genève, que vous connaissez, ont leur origine historique avant tout dans le but de permettre à des personnalités politiques une liberté de mouvement, d'action, en vue de l'exercice de leurs fonctions politiques. C'est là l'origine principale de ces droits et de ces privilèges. Et c'est en fonction de cette habitude qu'ils se sont introduits dans les conventions que vous connaissez, conventions qui, aujourd'hui, ne s'appliquent pas à ce nombre limité d'hommes politiques chargés de représenter un gouvernement ou de négocier un traité, mais s'appliquent, tel qu'on le voit à Genève, à une série de personnages - des plus qualifiés, parfois de valeur et utiles pour la communauté de la Suisse, tels que des statisticiens, des ingénieurs, des médecins, des scientifiques, leur personnel technique - mais toutes personnes qui, pour remplir leurs fonctions, n'ont pas besoin de ces immunités ni d'un bureau inviolable ni de privilèges particuliers.

Nous avons vu comment par ces privilèges accordés à toute une classe de population, les habitants de Genève sont divisés en deux classes. Dans notre esprit démocratique, il faut veiller à ce que l'on ne partage pas le peuple qui habite notre pays en deux classes de caractères très différents. Ce ne sont pas en soi les privilèges que nous attaquons, mais leur étendue et la façon dont les conventions sont interprétées qui nous inquiètent. C'est nécessaire que dans les conventions futures, on

ait le souci de limiter cette classe nouvelle qui se crée dans le monde et qui ne s'associe pas entièrement à la responsabilité du peuple où elle vit. C'est un premier élément.

Nous avons un autre élément important et qui expliquera la raison de pas mal de malaises dans la campagne qui a eu lieu. C'est le problème de la carence des faits relatifs à ce phénomène. Nous avons cherché dans notre campagne à savoir combien il y avait de fonctionnaires ou de membres des organisations internationales, quelles étaient exactement la portée des privilèges et l'étendue des terrains qui étaient inviolables. C'est un domaine extrêmement difficile à éclaircir. Il y a là pour la population genevoise une difficulté réelle. Quand elle doit s'adresser à un fonctionnaire international, afin qu'il soit interrogé par exemple, elle ne sait que faire. Traite-t-elle avec avec un diplomate ou avec un fonctionnaire qui jouit de l'immunité? Ou traite-t-elle avec un étranger qui n'a pas de privilèges? Si elle essaie de s'adresser au Contrôle de l'habitant, ce dernier ne peut le lui dire. Nous pensons qu'il y a là un point à reviser et qu'il faudrait mettre la population en mesure d'obtenir sur les étrangers les mêmes renseignements, dans les mêmes délais que pour les Suisses établis à l'étranger et qu'il soit aussi facile que possible de déterminer qui bénéficie des privilèges ou n'en bénéficie pas, sans qu'on doive écrire à Berne, et si l'on doit écrire: à qui?

Troisième point important: C'est que justement ces mêmes intéressés là doutent de la portée du problème et qu'il soit difficile à résoudre. Il serait très souhaitable que les autorités fédérales, qui sont spécialistes en matière de statistiques et de demandes de renseignements, dressent un tableau complet des privilèges et immunités des divers services qui soit connu de tous. Nous ne savons pas ce que représentent ces services exterritorialisés, ce que représentent les subventions directes et indirectes qu'ils ont obtenues. On veut que le public

soit orienté; il serait souhaitable qu'une étude approfondie permette d'en décrire tous les aspects.

Une chose nous inquiète aussi: c'est la tendance à créer une zone internationale, dite inviolable ou exterritoriale. Il nous paraît inquiétant pour le Canton de Genève qu'une zone qui correspondrait à un territoire supérieur à la limite de la "Ceinture" soit choisi, qu'une telle zone finalement ait un caractère quasi exterritorial et qui protège le fonctionnaire dans l'exercice de certaines de ses fonctions.

Voici quelques-uns des problèmes qui nous paraissent très importants et il y en a encore un que je voudrais évoquer: c'est l'augmentation de cette population. En principe, pas d'organisations nouvelles: nous avons été heureux d'entendre cet avis, mais l'augmentation peut aussi être réalisée par l'extension des activités des organismes existants; il ne suffit pas d'être ferme en refusant, ou en acceptant ceux vraiment indispensables, mais il faut aussi être précis quant à la dénomination exacte de ces organismes. Sous la dénomination ONU, il est possible de loger des tas d'organisations nouvelles et de tourner la difficulté.

Voilà quelques problèmes fondamentaux que je me suis permis de vous soumettre.

M. Chouet: Je voudrais simplement m'arrêter sur un point secondaire. Il s'agit des dispenses accordés pour service militaire aux fonctionnaires des organisations internationales. Il est absolument clair que certaines organisations ne peuvent pas fonctionner sans un certain nombre d'employés qui ne peuvent pas dès lors être mobilisés. Je ne mets pas en cause le droit accordé aux directeurs généraux et aux directeurs de demander au Conseil fédéral de dispenser un certain nombre de leurs fonctionnaires. Ce qui me paraît par contre inacceptable c'est le fait que les conventions actuelles mettent sur le même pied un

haut fonctionnaire qui n'a pas de responsabilité gouvernementale et le Conseil fédéral. Le Conseil fédéral peut refuser une dispense s'il le juge nécessaire; mais qu'on ne place pas sur un plan d'égalité le secrétaire général de l'organisation internationale!

M. Wahlen: Je prie M. le Ministre Burckhardt de répondre aux questions posées.

Le Ministre Burckhardt: La première question qui a été posée concerne les droits d'exterritorialité, les immunités et privilèges. Me Schlaepfer a mentionné, à juste titre, que dans le droit international les privilèges qu'on accorde sont fonction des tâches que ces fonctionnaires doivent remplir. C'est aussi bien le cas pour les diplomates que pour les fonctionnaires des organisations internationales. Il y a, comme vous savez, depuis quelque temps une convention internationale pour les diplomates et pour les services consulaires, les conventions de Vienne qui n'ont rien d'égal pour les fonctionnaires internationaux. Mais d'après les usages internationaux, les mêmes règles sont appliquées aux fonctionnaires internationaux. Cette pratique n'est pas seulement en usage à Genève, mais aussi dans les autres pays où il y a des organisations internationales. Mais on n'applique pas les mêmes privilèges à tous les fonctionnaires de la même façon. Il y a différentes classes et comme vous savez, à Genève, il y a une certaine hiérarchie pour les fonctionnaires élevés qui obtiennent les facilités qu'ont les diplomates à Berne, d'autres beaucoup moins. L'application de ces privilèges est faite par les autorités genevoises. Elles se basent également sur les accords de siège conclus avec les différentes organisations.

Je voudrais dire à ce sujet que pour les organisations internationales qui sont venues à Genève les privilèges offerts ont été décisifs pour le choix. Après la guerre, les au-

torités genevoises firent de grands efforts pour attirer les organisations en accordant à leurs fonctionnaires un statut conforme aux usages internationaux. Je ne pense pas que maintenant on puisse tout à coup revenir sur ces privilèges, les couper, parce qu'ils sont devenus un droit acquis pour les fonctionnaires. Vous pourriez vous imaginer l'effet, non seulement vis-à-vis des organisations internationales, mais vis-à-vis du monde entier si l'on modifiait le statut des fonctionnaires internationaux.

Cependant, une discussion s'est engagée entre des représentants des organisations internationales à Genève et les autorités cantonales et fédérales pour examiner tout le problème de ces privilèges, cela dans le but d'arriver peut-être à une certaine solution qui serait apte à détendre les rapports entre la population et les fonctionnaires internationaux. Il est dans l'intérêt de tous que la tension disparaisse. Je ne peux pas encore parler des résultats pratiques de ces contacts.

Vous avez dit qu'il serait souhaitable que le peuple soit mieux informé, ait plus de connaissances sur les faits et effets de la présence à Genève des organisations internationales. Vous demandez: combien de fonctionnaires internationaux y a-t-il à Genève, quels sont leurs privilèges, etc.? Il n'y a pas de secret à ce sujet. Il n'est parfois pas très facile de répondre clairement, mais au sujet de la première question, celle du nombre des fonctionnaires, je peux vous donner des chiffres. Il faut compter à Genève environ 6.500 fonctionnaires internationaux, c'est-à-dire fonctionnaires d'organismes gouvernementaux. A ce nombre s'ajoutent environ 3000 fonctionnaires itinérants qui viennent pendant des conférences.

En ce qui concerne les privilèges, là non plus il n'y a pas de secret. Mais je suis sûr que les autorités genevoises qui appliquent ces privilèges sont prêtes à vous renseigner et vous pouvez avoir toutes les informations désirées.



M. Vuagnat: Non, absolument pas. Je suis allé moi-même au Contrôle de l'habitant et me suis laissé dire qu'il était incapable de me faire connaître le nombre exact des fonctionnaires internationaux. D'autre part, le chiffre que vous mentionnez ne correspond pas à celui qui m'a été fourni.

M. Wahlen: Quel est le chiffre que vous avez?

M. Vuagnat: Vous allez fort bien en juger. Par exemple - je vous dirai après ce qu'il en est. Au Contrôle de l'habitant, ils se sont déclarés dans l'impossibilité de me dire aussi bien le nombre des Suisses que des étrangers avec leurs familles, qui comprennent femmes et enfants, qui sont des fonctionnaires des organisations internationales. Le chiffre mentionné a été celui de 12.000 à 12.300 fonctionnaires, soit 36.000 avec femmes et enfants, en multipliant par 3 ainsi que c'est la coutume.

M. Burckhardt: C'est très exagéré.

M. Vuagnat: Je ne sais comment on peut vérifier, car les statistiques fédérales, voire même le recensement de la population, n'ont pas le droit d'aller demander des renseignements aux organisations internationales. Les autorités policières n'en savent absolument rien. Elles sont incapables de me le dire.

M. Burckhardt: Nous recevons chaque année des chiffres.

M. Vuagnat: Ces chiffres varient chaque année. On ne sait si ces chiffres sont exacts. Un groupe de citoyens a ainsi des privilèges, ce qui est contraire au chiffre 4 de la Constitution fédérale.

M. Wahlen: Il serait bon de dire un mot à ce sujet. Nous ne sommes pas le seul hôte actuel ou <sup>potentiel</sup> des organisations internationales. Nous ne pouvons pas penser qu'elles tiennent autant à Genève qu'on puisse leur imposer des conditions autres que cel-

les offertes ailleurs. Nous tenons compte du fait que Genève a la densité la plus grande et cela crée un problème. Dans d'autres cas, on va extrêmement loin en essayant d'attirer les organisations internationales, car les autres pays ont bien remarqué ce que cela signifie pour la Suisse et Genève. Je veux parler, par exemple, des avantages qui ont été offerts à la FAO à Rome: terrain et bâtiment sont gratuits. Il s'agit d'un édifice immense pour 2.000 employés. Chaque année eut lieu une petite cérémonie pour donner un chèque d'un dollar au Président de la République italienne.

M. Vuagnat: Rome est une ville de 3 millions d'habitants, tandis que Genève n'a que 300.000 habitants. Nous ne voulons pas du tout la changer.

M. Wahlen: Il faut tenir compte de la position internationale de Genève et de la Suisse. Nous devons veiller à garder cette position. Nous sommes le seul pays qui, de sa propre volonté, à part, depuis quelques mois, l'Indonésie, ne fasse pas partie des Nations Unies. J'ai écrit à mon observateur auprès des Nations Unies à New York de faire une étude de l'appréciation de cette position parmi les autres pays et surtout aussi les pays sous-développés, les nouveaux membres des Nations Unies qui, eux, regardent l'appartenance à l'ONU plus ou moins comme l'une des conditions d'un Etat souverain. Ils ont une tout autre perspective. L'Ambassadeur Thalmann, après avoir fait cette étude, m'a répondu que jusqu'à présent, grâce à Dieu, le cas de la Suisse est un cas spécial, Genève est un cas spécial. Dès le moment où ces pays auraient l'impression que cette position spéciale a été choisie pour des intérêts matériels, ce serait absolument fini. Il y aurait un renversement complet. Nous sommes vraiment en souci au sujet du développement qui a pris place et qui prendra place. Une fois perdu, il n'y a pas de récupération possible. Mais si

nous insistons sur l'abolition de ces privilèges, je suis sûr que nous provoquerions l'exode de ces organisations. Je sais très bien que les directeurs généraux et la plupart du personnel voudraient rester à Genève, même à des conditions un peu inférieures, mais ce ne sont pas eux qui décident, ce sont des délégations, des pays en partie qui auraient un grand intérêt à les attirer et c'est là que la décision se fera. C'est pourquoi les négociations dont a parlé le ministre Burckhardt doivent être menées avec une certaine souplesse et en ayant égard aux conditions juridiques que nous avons prises dans l'accord de siège. On ne peut pas les soumettre à une révision rapide et complète.

Me Schlaepfer: Il ne faudrait pas qu'on se méprenne sur les statistiques ou subventions ouvertes ou discutées. Il ne s'agit pas de réduire l'effort actuel de la Suisse en soi, mais que l'on parle de problèmes que l'on connaisse. Mais malheureusement la discussion qui s'est passée au printemps n'a pas permis de connaître le fond de l'affaire. On nous parle de 300 millions de francs comme d'un apport énorme, mais qu'y a-t-il en contre-partie? Il se pourrait que sans toucher aux privilèges des personnes qui en ont aujourd'hui on puisse, lors du remplacement, mettre le successeur dans une autre catégorie. Il y a là une manière douce, par un effort et une meilleure compréhension, qui permettrait de réduire sensiblement ces privilèges et de cerner mieux le problème. Quand nous demandons des informations à mettre à la disposition des électeurs genevois, c'est pour qu'ils sachent ce qui est fait et qui sont les personnes qui bénéficient de ces privilèges. C'est pour leur faciliter la vie de tous les jours. C'est pour savoir si on pourra poursuivre ou non tel fonctionnaire ou s'il faudra faire pression. Dès que la population en question devient importante, c'est un problème pour la population suisse de savoir à qui elle s'adresse. Elle doit savoir si le Conseil fédéral pourrait déléguer au canton le soin de contrôler pour lui cet état major. Ce sont

- 12 -

plutôt des éclaircissements qui faciliteraient la vie de chacun, qui permettraient tant au gouvernement genevois qu'aux électeurs de connaître le problème et de pouvoir se persuader que ces privilèges sont bien donnés à quelqu'un qui a une raison de les avoir.

M. Vuagnat: J'ai apporté la carte que vous connaissez peut-être de la zone internationale prévue, réservée aux organisations internationales. Il est évident que cette zone, si elle est réservée aux organisations internationales, leur serait réservée complètement et vous auriez ainsi une zone inviolable, qui pourrait s'étendre encore.

M. Wahlen: Mais non jamais. C'est très bien défini. A Rome, la FAO, par exemple, sa zone est très bien arrêtée par une rue et aussi par un monument transféré par Mussolini de Addis Abeba à Rome et on a même fait un détour de quelques mètres carrés pour le placer dans le terrain réservé à la FAO, pour ne pas devoir le renvoyer à Addis Abeba.

M. Vuagnat: Tout terrain réservé pour une zone internationale est inviolable, la police genevoise n'a pas le droit d'y pénétrer; par exemple, des criminels ne peuvent pas y être arrêtés, c'est là l'exterritorialité donnée à jamais.

M. Wahlen: Même si le criminel utilise cette zone exterritorialisée, il est pris et remis à la police, cela va sans dire.

Me Schlaepfer: Ce n'est pas tout à fait exact. Un ancien chef de la Sûreté de Genève me disait qu'il était très ennuyé parce que les autorités des organisations des Nations Unies les avertissaient toujours avec beaucoup de retard et les empêchaient d'arriver à temps, ils ne pouvaient donc se rendre là d'une manière diligente.

M. Wahlen: Avez-vous des cas concrets?

M. Vuagnat: On ne peut les avoir. Je peux simplement vous donner un exemple: un fonctionnaire du CERN a eu un accident mortel, je crois, avec un cycliste. Le directeur du CERN a catégoriquement refusé de lever l'immunité de son collaborateur. C'est horriblement difficile d'avoir des détails car les journaux ne donnent aucune précision des gens qui sont arrêtés, de même dans d'autres cas. On n'est pas là et on ne peut rien savoir. C'est cela qui est extrêmement ennuyeux. Nous avons 5.500 voitures qui sont des 40 à 42.000.

M. Wahlen: Qui n'ont pas des plaques diplomatiques?

M. Vuagnat: Qui sont intouchables.

M. Burckhardt: C'est l'un des sujets qui va être traité très prochainement avec les autorités genevoises. En ce qui concerne cette "zone internationale", je crois qu'il y a un malentendu. Cette zone est tout d'abord une affaire cantonale, pour préserver le caractère de la nature, des parcs et les réserver aux organisations, mais cela n'a rien à faire avec les questions d'exterritorialité ou d'immunité.

M. Vaucher: Vous demandez un cas concret: J'ai vu dans le jardin du BIT deux garçons qui prenaient le parc pour une place où tout est permis. J'ai trouvé un garde municipal et l'ai prié de mettre de l'ordre: "au parc du BIT je n'ai rien à dire, m'a-t-il répondu, je ne peux pas sévir parce que si jamais je tombais sur un garde du BIT, cela ferait une histoire extraordinaire." Voilà un cas concret pour un cas bénin.

Me Schlaepfer: Il y a tout un apprentissage à faire qui devrait être réciproque. Il y avait effectivement à Genève une protection des fonctionnaires internationaux injuste vis-à-vis des habitants de Genève. Par exemple, je convoque un fonctionnaire de l'ONU, demain, transmets la convocation au chef de service

pour savoir ce qu'il va faire: et le fonctionnaire répond: exclu. Alors je demande à Berne qui me dit de m'adresser à Genève qui va faire la demande à l'organisation en question. J'ai écrit directement à l'organisation de trouver le bon moment pour faire comparaître le prévenu à Genève. On m'a demandé les questions que je voulais soumettre, je ne peux le faire, l'ordre des avocats me l'interdit. Il y a vraiment un apprentissage à faire. Il n'y a pas, dans les discussions à l'amiable que nous avons la possibilité d'obtenir, de compréhension. Mais pour en revenir à la zone, nous savons que c'est simplement une zone de construction, mais elle a deux effets. Je crains un motif d'expropriation, c'est un aspect qui ensuite nie le droit au propriétaire éventuel de se défendre. L'autre aspect c'est que si évidemment on allait jusqu'à réserver ces parcelles à des délégations et aux organisations qui sont inviolables, nous aurions ainsi pratiquement une zone internationale inviolable. Il est possible qu'on arrive à parler même du caractère des routes. Vous avez raison, ce n'est pas le problème immédiat, mais cela peut en devenir le résultat final. Il y a donc un problème qui peut se poser.

M. Wahlen: C'est un problème de la planification de la ville, il y aura des réserves pour les sièges d'organisations internationales. Je trouve que c'est un mérite des autorités genevoises de penser un peu à l'avenir pour faire les arrangements qui s'imposent. A Genève on admire l'étendue des parcs. C'est bien qu'on s'efforce de les garder.

M. Vuagnat: La proportion des fonctionnaires internationaux à Genève est fort élevée comparativement à Berne. Je pense qu'il serait désirable de délimiter la superficie des terrains que les organisations internationales peuvent occuper en dehors de leurs bâtiments propres. On ne peut laisser une étendue toute juxte, cela deviendrait une centrale inviolable. Les autorités de

l'ONU n'admettent pas que les autorités de police interviennent sur ces terrains inviolables. Cas: la jeune fille qui est à la bibliothèque de l'ONU, oublie son sac contenant quelques centaines de francs, s'adresse à la police de Genève qui s'adresse à son tour à l'ONU, on lui répond "qu'on fera l'enquête nous-mêmes et remettra le coupable à la police". Il y a quand même certaines choses qui sont un peu exagérées. On ne veut pas chasser les organisations internationales, mais limiter les effets. Mais il y aura des questions qui se poseront encore. Il peut y avoir une guerre; si les organisations internationales partent toutes, si l'augmentation des organisations internationales devient trop importante, cela fera une nette dépopulation, il y a une proportion à garder dans la ville.

M. Wahlen: Nous sommes là pour cela et avons des négociations en cours. Comme je viens de le dire, il y a un certain plafond à garder, on ne peut trouver une solution immédiatement.

M. Vuagnat: On a voulu faire des xénophobes des Genevois. La meilleure preuve du contraire en est la votation; les xénophobes sont à Zurich, à Genève la loi a été repoussée. C'est absolument faux de nous croire xénophobes, tous les journaux ont été contre nous, tous les partis contre nous, du communiste au libéral, nous avons eu des moyens très limités. Dès que nous faisons paraître un article, il y en avait un autre deux fois plus long qui nous écrasait. Nous avons vu disparaître certaines de nos chances, mais le résultat de plus de 25.000 voix a été une agréable surprise pour nous, et nous ne nous rendions pas compte de l'appui rencontré dans la population.

M. Wahlen: M. le ministre Jolles vous dira plus tard l'effet que ce nombre a fait à New York. Maintenant je passe la parole à M. Burckhardt qui répondra à vos questions.

M. Burckhardt: Je voudrais mentionner que nous sommes tout à fait d'accord avec la question de l'information, des privilèges et de tous les aspects de la présence des organisations internationales.

M. Vuagnat: La liste nominative des organisations internationales n'est pas enregistrée.

M. Wahlen: On pourrait peut-être mettre un peu plus d'ordre dans la discussion. La parole est au ministre Burckhardt.

M. Burckhardt: La question a été soulevée des subventions données. Dans le message concernant la FIPOI, ces informations ont été fournies. Nous sommes maintenant sur le point d'octroyer un nouveau crédit pour la nouvelle construction du BIT qui n'a plus de place dans son bâtiment actuel. La question est traitée dans le cadre de la FIPOI. L'affaire est encore à l'examen avec le BIT qui est très impressionné par le malaise genevois. Vous dites que vous ne voulez pas chasser les organisations internationales, mais l'effet du référendum a produit à l'étranger dans le cercle du BIT une mauvaise impression. Les vues de l'étranger et du monde international étaient sur Genève lors du référendum et le résultat a été très nuisible à la réputation de Genève, de même qu'à celle de la Confédération. Quant à la décision du BIT de rester à Genève ou de partir, ce n'est pas seulement une question des crédits, mais aussi de l'atmosphère de Genève. La décision finale de rester ou bien d'accepter l'offre d'autres pays, comme l'Italie où tout est donné pour un dollar, est à l'étude.

Quant à la question de l'augmentation des organisations internationales, je veux préciser la politique comme elle a été décidée d'entente avec les organisations internationales: éviter l'installation de nouvelles organisations à Genève, mais donner à celles déjà établies la possibilité de se développer



normalement et de remplir leur programme, que nous ne pouvons guère influencer. Nous sommes liés par les accords de siège. On a fait beaucoup d'avances pour qu'elles viennent s'établir à Genève. Cela concerne tout spécialement le bureau européen des Nations Unies, dont l'UNCTAD - déjà mentionnée - fait partie. En ce qui concerne l'accueil de ce service de l'ONU, nous sommes donc également liés par l'accord de siège de 1946.

La question a été soulevée des congés militaires. Je dois dire que le Département politique a été très peu souvent saisi de tels cas. Je n'en connais qu'un seul, celui du directeur général du BIT qui a demandé un congé en faveur de M. Petit-pierre fils; nous avons discuté avec les instances militaires compétentes et l'autorisation a été refusée. Je ne connais pas d'autres cas, mais je ne crois pas que du côté des autorités militaires et du Département politique on favorise les fonctionnaires internationaux pour l'obtention des congés militaires.

M. Wahlen: La question concerne surtout les volontaires pour le service de l'assistance technique. Il y a été répondu et on a donné tous les renseignements. Ce ne sont pas des congés attribués, sauf dans un cas où le service d'un officier sanitaire peut être compté en partie s'il a assumé une charge dans un hôpital de campagne, ce qui semble assez raisonnable. Il n'y a pas de privilèges.

M. Burckhardt: Pour terminer, je voudrais toucher un mot des privilèges fiscaux pour les fonctionnaires suisses. C'est un point très épineux: Le fait que les fonctionnaires suisses ne paient pas d'impôts et sont donc privilégiés par rapport aux autres citoyens suisses. Il en est ainsi pour les Suisses travaillant au secrétariat des Nations Unies et dans les organisations spécialisées. L'exemption en leur faveur émane des accords de siège. Par contre, les accords de siège avec le CERN et les BIRPI ne nous obligent pas d'exempter les employés suisses. Si

on leur a quand même accordé partiellement cette faveur, c'est parce que ces organisations ne croient pas pouvoir faire de différence dans le traitement de leurs collaborateurs, c'est-à-dire discriminer les Suisses. L'organisation elle-même aurait payé les impôts des Suisses. Il était et est inopportun, politiquement et psychologiquement, de la mettre devant une telle situation.

M. Wahlen: Malheureusement aussi cette question se pose dans tous les sièges des organisations internationales et notamment à l'OMS qui insiste pour traiter tout son personnel sur le même pied, de la même manière. D'énormes difficultés surgiraient de négociations.

M. Chouet: Je remercie le ministre Burckhardt des explications données dans le domaine des affaires militaires. Je n'incrimine pas l'octroi de dispenses, ce qui m'inquiète c'est la formule qui permet de traiter avec mon pays d'un sujet qui regarde la défense nationale. Je remercie d'avoir pris des dispositions pour des négociations regardant les immunités et privilèges; en ce qui concerne l'affaire des terrains, d'avoir vu les dangers et d'une manière générale les conséquences de ce plan. Si l'on consulte le plan en question et si on l'inscrit dans le cadre juridique des conventions, on aboutira à une situation telle que nous aurons dans le territoire genevois un terrain exterritorialisé, sans juridiction suisse. Il semblerait qu'il faille chercher à arriver à une meilleure limitation des terrains. Je pense que des conversations sur ces sujets peuvent aboutir car les interlocuteurs sont bien disposés. Ils font état des offres de pays étrangers; les autres pays ont des possibilités que Genève n'a pas quant à la surface, et la comparaison n'a pas absolument raison. Le BIT peut évidemment agiter l'épouvantail d'un départ pour obtenir des conditions plus favorables. Je pense que les organisations internationales ont des raisons de rester en Suisse qui ne sont pas liées à des privilèges financiers. Je constate

que lorsqu'on explique la situation très particulière de Genève, les réactions qui paraissent hostiles de la part de cette population sont assez bien comprises. Ce qui intéresse les organisations internationales, ce n'est pas le fait qu'il y a déjà beaucoup d'organisations et tout ce que la Suisse et Genève représentaient dans le monde avant même que les organisations internationales ne soient fondées. La Suisse semble avoir des atouts extrêmement forts et plus forts que l'on ne pense.

M. Vuagnat: N'y a-t-il pas un article qui prévoit qu'un fonctionnaire international peut être exempté de l'immunité lors d'actes accomplis hors de l'exercice de sa fonction? Il y a là quelque chose à préciser. Par exemple, un fonctionnaire international qui se livrait à des actes contraires à la pudeur, le pauvre individu a été arrêté et le fonctionnaire international relâché. Il a fallu aller jusqu'à la Chambre d'accusation. Ce n'était pourtant pas l'exercice de ses fonctions, il faudrait donc délimiter l'exercice de la fonction.

M. Burckhardt: Ce sont justement des questions qui sont actuellement discutées.

M. Vuagnat: C'est ce qui nous avait amenés ici et je vois que nous nous rejoignons. On assimile trop souvent les organisations internationales aux diplomates, nous avons avec ces derniers des réciprocités, mais avec les organisations internationales, c'est un cas différent.

M. Wahlen: Peut-être serait-il bon, si vous êtes d'accord, lorsque nous aurons clôturé ces délibérations, que vous nous remettiez un petit inventaire des questions; nous sommes prêts à les étudier et le Conseil d'Etat de Genève a la même intention. En ce qui concerne les atouts de Genève, je suis d'accord que si l'on parle aux fonctionnaires supérieurs de Genève, aux directeurs généraux, il connaissent bien la situation, malheureuse-

ment ce ne sont pas eux qui décident. A la suite des discussions sur l'UNCTAD, il y a eu tant d'interventions dans le monde, dans chaque capitale on a dénigré la situation, c'est là le danger.

M. Vuagnat: Ne serait-il pas utile que notre délégué auprès de l'ONU explique ce que nous avons voulu faire et ne s'en tienne pas uniquement aux journaux qui ont déformé nos vues et nos buts?

M. Wahlen: Nous sommes en train d'étudier cette question et il est possible même que nous donnions des instructions à nos ambassades afin de corriger les impressions qui ont été créées et qui sont susceptibles de nuire à la Suisse et même à Genève. Si vous êtes d'accord, je voudrais donner la parole au Ministre Jolles pour qu'il explique le cas spécial de l'UNCTAD qui n'est pas partout bien compris.

Le Ministre Jolles: C'est en effet un cas d'espèce qui nécessite une clarification de vos intentions et de la situation à Genève. Pour les raisons que je vais vous donner, le gouvernement suisse devra de toute urgence faire connaître sa position. Je voudrais donc commencer par vous expliquer ce qu'est l'UNCTAD et pourquoi il en résulte un problème immédiat.

L'UNCTAD est une nouvelle activité des Nations Unies qui est issue de la Conférence de Genève sur le commerce et le développement de l'année dernière. C'est la première fois que les Nations Unies ont tenu une conférence de cette ampleur sur le problème urgent du développement économique des pays en voie de développement. Il avait déjà été question de créer une organisation sur le commerce mondial lors de la Conférence de La Havane en 1948, mais cette organisation n'a jamais vu le jour. Il existe donc une lacune dans le système des organisations spécialisées rattachées aux Nations Unies. On ne s'est

pas assez occupé des problèmes commerciaux des pays en voie de développement. A la suite de la décolonisation, le nombre de ces pays a rapidement augmenté. Ces pays forment aujourd'hui la majorité des membres des Nations Unies et utilisent cette Organisation pour faire connaître au monde leurs préoccupations. C'est cette évolution qui a conduit à la Conférence de Genève. Cette conférence a révélé que le développement représente l'un des grands problèmes de notre siècle et que les Nations Unies se devaient de créer un forum permanent de discussion de ces problèmes qui seraient ensuite traités en détail dans des institutions existantes, telles que le GATT. La recommandation principale de la Conférence de Genève était de prévoir un cadre institutionnel permanent. Au lieu de créer une organisation spécialisée autonome, il fut décidé de constituer la conférence en organe des Nations Unies qui siégerait périodiquement tous les trois ans. En outre, un conseil et des commissions spécialisées furent prévus qui se réuniraient dans l'intervalle pour étudier le développement du commerce des produits de base, des articles manufacturés, la question des invisibles et du financement lié au commerce et le problème des transports maritimes. Cette recommandation institutionnelle a été adoptée par la dernière assemblée générale des Nations Unies. Ce fut la seule décision prise par l'assemblée générale qui était paralysée par les problèmes financiers. Ce fait démontre l'importance que les pays membres des Nations Unies attachent à cette nouvelle activité centrale. Si cela n'avait pas été le cas, il n'aurait pas été possible de prendre cette décision étant donnée la crise dans laquelle se trouvait l'assemblée générale.

L'UNCTAD est constituée par une série de réunions qui sont considérées comme formant une partie intégrante des activités des Nations Unies. Par conséquent, une certaine augmentation du secrétariat des Nations Unies est prévue. Il faut des spécialistes pour traiter ces questions économiques et pour

préparer la documentation qui sera à la base des discussions de ces réunions. On a donc prévu d'élargir le secrétariat. Une nouvelle division sera créée sous la direction du Dr. Prebisch qui s'occupera exclusivement de l'UNCTAD. Le budget actuel pour les années 1965 et 1966 prévoit pour 1965 un recrutement de 138 unités au total, fonctionnaires et services généraux compris; pour 1966 ce chiffre se montera à 179 unités.

La question s'est ensuite posée de savoir où ce secrétariat sera installé. Puisqu'il s'agit d'une activité intégrante des Nations Unies, le choix était entre New York et Genève. Lors de la première session du Conseil à New York, des débats extrêmement acharnés ont eu lieu sur cette question. Finalement il a été décidé à l'unanimité que ce secrétariat serait établi à Genève, à l'exception des fonctionnaires destinés à maintenir la liaison avec le siège des Nations Unies et les organisations financières aux Etats-Unis qui resteraient à New York. Cette décision a été prise sous forme de résolution du Conseil qui comprend 55 pays. Cela se passait au moment du référendum sur la FIPOI.

Lorsque le résultat du référendum fut connu, on est venu de tous les côtés me demander ce qui se passait à Genève. Les délégués voulaient savoir comment il fallait interpréter cette campagne. L'interprétation générale fut qu'on se trouvait en face d'une évolution tout à fait nouvelle. Les délégués se demandaient si le référendum ne signifiait pas que la Suisse allait abandonner sa politique traditionnelle d'hospitalité, qui avait été jusqu'alors considérée comme l'un des éléments stables de la situation internationale. On m'a dit avec beaucoup de force: "La Suisse a toujours prétendu que sa neutralité était justifiée dans l'intérêt de la Communauté des Nations. Or, nous constatons qu'à cause d'un montant de 50.000 francs, Genève n'est plus intéressée à jouer ce rôle. Devons-nous donc en conclure que la Suisse offrait son hospi-

talité seulement aussi longtemps qu'elle ne lui coûtait rien?" C'est ce que l'on m'a dit à New York et je vous le cite pour illustrer les réactions provoquées par la situation créée par le Comité des Vigilants. Bien entendu, nous avons essayé de tirer les choses au clair et d'expliquer le fonctionnement de nos institutions démocratiques aussi bien que possible.

Cette discussion désagréable paraissait terminée. Cependant, pour des raisons découlant directement de l'attitude du public genevois et des rapports défavorables des délégués permanents à Genève, il y a aujourd'hui une forte tendance à rouvrir les débats sur la question du siège de l'UNCTAD. On nous a prévenus qu'à moins qu'il n'y ait une prise de position claire et nette de la part des autorités suisses, la question serait portée à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil. Si tel était le cas, ce serait une chose assez dramatique. Le seul argument pour rouvrir les débats sur une recommandation prise à l'unanimité sera que les difficultés à Genève sont devenues insurmontables et que cette ville n'offre plus le climat nécessaire à des réunions internationales. Le résultat d'une telle discussion pourrait être le déplacement du siège de l'UNCTAD et je suis personnellement persuadé que les effets d'un revirement de ce genre ne se limiteraient pas à l'UNCTAD. Si l'UNCTAD était déplacée à Rome, les délégations traitant des questions économiques risqueraient d'être également transférées de Genève à Rome.

Voilà en quelques mots pourquoi il y a un problème de grande urgence et ce que fut le climat tel que j'ai pu le constater personnellement à la réunion du Conseil à New York en avril.

M. Vuagnat: Je crois qu'on peut dire que vu le nombre extrêmement limité de fonctionnaires, je ne pense pas que nous ferons quoi que ce soit. Seulement il faudrait bien préciser que le nombre serait limité. Nous avons l'expérience du CERN: il était question de 600 personnes, actuellement elles sont plus de 2000 et on parle d'une augmentation à 3000 jusqu'en 1970. Vous avez le cas de l'OIT qui compte 1200 personnes aujourd'hui et qui demande un bâtiment trois fois plus grand. Et ce nombre de fonctionnaires devrait être multiplié par trois, comme cela se fait si l'on compte les familles. S'il s'agit simplement de 130 personnes, cela n'est pas une question.

M. Wahlen: C'est peut-être le moment pour le ministre Burckhardt de dire un mot de nos discussions avec Genève.

M. Burckhardt: Au sujet du bâtiment du BIT, il y a un assez grand nombre de fonctionnaires qui n'ont plus de place dans l'immeuble actuel. Le nouveau bâtiment est prévu pour 1500 et non 3000 personnes. L'immeuble actuel a de la place pour un peu plus de 700 personnes.

M. Vuagnat: C'est très difficile de savoir le nombre de fonctionnaires du BIT à Genève. Au Contrôle de l'habitant, personne n'en sait rien. Le BIT a dit qu'ils sont à peu près 1200, donc plus de 1000.



M. Wahlen: Le rapport annuel de cette organisation donne toujours des chiffres très exacts.

M. Vuagnat: Il y a 4 catégories de cartes, quelles sont les immunités de ces 4 catégories, peut-on le savoir? Est-ce secret? Jusqu'ici, nous n'avons jamais reçu la liste de ces cartes; nous aimerions savoir quelles sont les immunités exactes de ces fonctionnaires, ceci pour notre gouverne personnelle.

M. Burckhardt: Nous allons examiner cette question et les autres que vous voudrez bien préciser dans le mémorandum que vous nous enverrez. Nous avons également pris contact avec Lausanne pour essayer de décharger un peu Genève. Les autorités vaudoises sont très intéressées et elles sont en ce moment en train de préparer un projet pour un centre qui serait spécialement construit sur un des terrains qui pourraient être mis à disposition. Il y a actuellement une demi-douzaine de terrains extrêmement intéressants à Lausanne même ou dans les alentours. Lausanne serait évidemment prête à offrir les mêmes privilèges qui sont en usage dans le monde entier, ainsi qu'à Genève. Les autorités vaudoises ne veulent pas attirer une organisation chez elles, mais offrir une possibilité d'installation. La décision est du ressort des organisations internationales et le Conseil fédéral, d'entente avec le canton de Vaud, fait tout pour faciliter une telle décision.

M. Wahlen: Il y aura sous peu des informations plus précises de la part des autorités vaudoises. Je ne crois pas que l'UNCTAD s'établisse à Lausanne; ce serait un projet qui pourrait se réaliser dans deux ans, mais c'est pour montrer la disponibilité des autorités vaudoises à recevoir une organisation ou deux qui sont installées à Genève et qui n'ont pas besoin de contacts

journaliers avec les autres. L'UNCTAD devra travailler très étroitement avec le GATT et d'autres organismes à Genève. Il en existe qui n'ont pas besoin de rapports étroits, par exemple les organisations météorologiques ou l'UIT.

Me Schlaepfer: J'aurais deux remarques. Je pense qu'étant donné l'effort d'information et la volonté politique que vous avez montrés, la Suisse n'a pas changé. Le moment serait mal choisi de revenir en arrière concernant l'UNCTAD. Mais en revanche, je pense qu'il y a quand même une réserve à faire pour l'avenir. Vous expliquez qu'il s'agit d'une activité du secrétariat des Nations Unies, mais en fait c'est une nouvelle activité. Vous considérez que nous admettions nécessaire qu'une nouvelle activité qui voudrait se développer rentre automatiquement dans ce qui rentre à Genève. Il y a de notre part une obligation à ne pas créer un précédent qui fasse qu'une fois le principe admis, on ne puisse plus dire non. Du point de vue genevois, je ferai remarquer qu'on ne peut compter uniquement les fonctionnaires, il faut compter aussi les familles. Etant données les règles pour combattre la surchauffe actuelle, il est essentiel de limiter l'augmentation du personnel étranger. Il faudrait éviter que l'on augmente une population inassimilable. D'autre part, on devrait prévoir un assouplissement vis-à-vis des Suisses qui veulent venir à Genève. Il y a là un problème démographique et de sauvegarde de l'esprit suisse qui mérite une étude.

M. Wahlen: Sur ce dernier point, c'est le Département l'économie publique qui est compétent et le ministre Jolles se fera le porteur d'un message auprès de la BIGA pour signaler les vœux exprimés ici. Quant à l'augmentation dans le futur, nous sommes très conscients de ce problème. Le moment présent est extrêmement délicat. Nous avons le sentiment que si l'UNCTAD et le BIT allaient s'établir à Rome avec la FAO, cela créerait un centre d'attraction. Nous savons que le BIT vient de recevoir une

offre d'aller à Turin, et une nouvelle offre extrêmement avantageuse de s'installer à Rome. Si nous ne réussissons pas à garder l'OIT et l'UNCTAD à Genève, je crains beaucoup qu'un procès d'érosionne soit entamé et que dans quelques années on ne regrette beaucoup à Genève ces départs.

M. Vuagnat: Sauf en cas de guerre.

M. Wahlen: Oui, mais le problème est d'arriver à régler cette année encore celui de l'UNCTAD.

Me Schlaepfer: On prévoit un nouveau bâtiment pour le BIT. Serait-il possible de placer l'AELE dans l'ancien? Ce serait un gain de place.

M. Wahlen: Malheureusement, la nouvelle construction du BIT prendra au moins 3 ans et demi à 4 ans. On ne peut pas faire attendre l'AELE aussi longtemps.

M. Vuagnat: Il y a des quantités de bureaux vides à Genève. On n'a pas besoin de se presser tellement. Il n'y a pas besoin de les placer toutes près du Palais des Nations. On dépense 45 millions pour loger 80 fonctionnaires?

M. Burckhardt: Ces 45 millions sont destinés à une quantité de bureaux dans lesquels s'installeront l'AELE, des délégations et éventuellement une partie de l'UIT; la grande partie du montant sera utilisée pour un bâtiment de conférences, notamment pour le GATT et l'UIT, et d'autres organisations internationales. Nous avons la tendance à concentrer les installations pour les conférences.

M. Vuagnat: Cela remplacerait en partie le Palais des Congrès.

Me Schlaepfer: Que deviendra le bâtiment du BIT?

M. Wahlen: Il serait éventuellement repris par la Confédération ou par le canton.

Me Schlaepfer: On pourrait y mettre toute l'administration cantonale. Il y a de la place pour parquer les voitures?

M. Wahlen: Vous avez connu les plans originaux du BIT, c'était de construire sur le site actuel une tour de 60 mètres, 17 étages. Malheureusement on a laissé traîner cette affaire (3 ans) pour dire ensuite que cela n'allait pas. L'horizon de Genève serait définitivement gâté. Il faut éloigner du lac les édifices qui ont plus de 10 étages et c'est la raison pour laquelle il faut déménager le BIT.

M. Vuagnat: On avait même parlé de faire un grand quai qui aurait passé devant tout le parc avec une place de parking pour les voitures des fonctionnaires internationaux. C'était le projet fait par leur propre architecte, M. Copier, qui a des idées grandioses.

M. Chouet: Je voudrais dire un mot au sujet des remarques du ministre Jolles: Nous sommes conscients des difficultés que connaissent nos négociateurs dans cette affaire dont nous sommes en partie responsables, mais peut-être les événements politiques du printemps dernier donnent-ils au Conseil fédéral un certain nombre d'arguments valables dans les discussions entamées. Il n'en reste pas moins que la politique de neutralité de la Suisse et son statut sont pour le bénéfice des organisations internationales et couvrent leurs activités!

Il ressort de l'exposé du ministre Jolles que nous sommes en présence d'un problème d'information. Les interlocuteurs de la Confédération ne sont pas renseignés sur la politique suisse, sur les limites pratiques que cette hospitalité doit subir du fait des problèmes locaux de Genève. Je me félicite d'apprendre que le Département veut développer son infor-

mation vis-à-vis des pays étrangers.

M. Jolles: Permettez que je clarifie certains points surgis dans la discussion. Tout d'abord, le voeu que vous avez exprimé que l'on fixe des limites: je crois qu'il serait absolument exclu d'articuler un chiffre et si la Suisse le faisait, ce serait certainement interprété comme une confirmation d'un changement de politique, comme une réserve de la Suisse que les autres pays concurrents ne font pas; ce serait considéré comme une tentative de la Suisse de freiner le développement d'une activité qui est considérée par les pays en voie de développement comme de la plus haute importance. Certainement, tous les pays industrialisés souhaitent limiter le nombre des fonctionnaires de l'UNCTAD et la Suisse aussi n'a aucun intérêt à voir se créer là quelque chose qui déborde de ce qu'on avait prévu. C'est cependant une question extrêmement politique, et les Etats membres n'accepteraient jamais de fixer la condition que le secrétariat ne dépasserait pas 150 à 180 personnes. On accepterait encore moins qu'un pays comme la Suisse essaie de déterminer le rythme de croissance future.

En ce qui concerne la remarque au sujet des réserves quant aux nouvelles activités, avancée par Me Schlaepfer: je crois que vous admettez, comme avocat, que toute activité qui n'est pas prévue dans la convention d'une organisation est nouvelle, mais s'il s'agit de développer une activité prévue, on ne peut dire qu'il s'agit d'une activité nouvelle. Je crois que des réserves pourraient être faites si le statut était changé ou les fonctions des organisations modifiées, mais aussi longtemps que ce n'est pas le cas, la Suisse ne peut s'y opposer.

Finalement, la remarque que vous venez de faire soulignant que la Suisse et Genève offrent du point de vue de l'ambiance politique et du point de vue des privilèges et immunités un cas tout à fait unique: je voudrais vous dire, de ma

propre expérience, que Vienne, qui est une ville d'un pays neutre, a accordé des privilèges et immunités à une organisation internationale qui vont bien au-delà de ce que la Suisse a octroyé. Il y a eu à New York des discussions au sujet de Vienne, et un certain nombre de pays ont également discuté officieusement la possibilité de cette ville, spécialement les pays en voie de développement. Je ne crois pas que nous puissions dire que nous avons une situation intouchable.

M. Chouet: Je n'ai pas dit que nous pouvions accorder mieux que n'importe qui au point de vue immunités et privilèges. Le statut politique de la Suisse est considéré dans son développement historique qui n'est pas uniquement créé de points de vue qui sont irremplaçables, que n'a pas l'Italie ou l'Autriche dont la neutralité est récente.

M. Vuagnat: Je pense que vous serez assez forts pour insérer une clause qui serait restrictive sans être trop stricte.

M. Jolles: Je réponds tout de suite: nous n'avons évidemment pas caché les difficultés de Genève. D'ailleurs je ne sais pas si vous avez lu la déclaration que la Suisse a faite à New York, très brève et en deux volets. D'une part, nous avons, pour contrecarrer les commentaires très malveillants au sujet de la campagne contre la FIPOI, affirmé de la manière la plus nette que la Suisse et Genève étaient actuellement prêtes à continuer à jouer leur rôle traditionnel. D'autre part, nous avons admis que la concentration d'organisations internationales est particulièrement élevée à Genève et crée des difficultés qu'il faut essayer de surmonter. Des négociations avec les organisations internationales devraient permettre de trouver des solutions. Nous n'avons pas ignoré ou dissimulé les difficultés tout en soulignant le principe de notre politique. Personne n'ignore qu'un secrétariat beaucoup plus large que celui qui est prévu créerait des difficultés à Genève.

C'est pour cette raison que l'on examine le problème de la décentralisation.

Me Schlaepfer: Au sujet de la question d'une nouvelle activité, je crois que du point de vue juridique on peut dire qu'une telle activité a été prévue dans une convention. Mais on peut dire que du point de vue pratique, si une activité n'a pas été déployée et qu'elle voit le jour, on la crée, à ce moment elle est nouvelle. Si juridiquement on ne peut se battre sur un terrain très solide, si vous en avez la volonté, sur le terrain pratique, vous pouvez répondre, élargir les délais. Il ne faut pas que cette acceptation soit donnée de façon à compliquer les choses, il y a d'autres candidats. Il ne faut pas que cette acceptation soit donnée d'une telle manière que l'on signe et accepte tout; nous souhaiterions que nos autorités considèrent que c'est suffisant, et que les nouveaux problèmes qui se posent soient étudiés avec un tel recul et une telle réserve que nos interlocuteurs comprennent qu'ils peuvent chercher ailleurs.

M. Wahlen: Pour le futur, nous sommes d'accord: il faut veiller à ce que Genève conserve son caractère de cité suisse tout en ayant cet internationalisme qui fait partie de la mission qu'elle a choisie en ce monde.

M. Vuagnat: C'est ce que nous voulons.

M. Wahlen: Je voudrais essayer de résumer nos discussions. Vous avez vu que votre demande d'être reçus est déjà parvenue aux journaux. On en a discuté, nous avons été assaillis par des journalistes et nous ne pouvons échapper. En résumant notre discussion, je dirai en même temps ce que je pense et ce que je voudrais dire aux journalistes pour éviter tout malentendu.

Premièrement, je constaterai que les discussions d'aujourd'hui se sont déroulées dans un esprit de compréhension

mutuelle.

Deuxièmement, les deux parties des interlocuteurs sont conscientes du rôle que jouent les organisations internationales pour la Suisse et pour Genève.

Troisièmement, si vous êtes d'accord je dirai que vous avez pris connaissance avec satisfaction de l'intention du Conseil fédéral d'examiner attentivement les charges et les avantages de cette situation entre la Suisse et les organisations internationales pour prendre les mesures qui s'imposent. Parmi ces mesures, il y a les points soulevés aujourd'hui: fiscalité, immunités, privilèges, questions juridiques et nous attendons des précisions de votre part pour pouvoir les étudier..

Quatrièmement, vous avez été informés de la situation actuelle telle qu'elle se présente, notamment en relation avec l'UNCTAD. Puis-je dire que vous avez pris connaissance de ces communications avec compréhension?

M. Vuagnat: Oui, nous sommes d'accord. M. le Conseiller fédéral, je dois vous demander quelque chose: nous allons être assaillis par les journalistes, nous avons décidé de répondre d'une façon évasive, laissant au Conseil fédéral le soin de dire ce que nous avons discuté et ce qu'il a à dire. Nous ne voulons pas empiéter sur les prérogatives gouvernementales. L'on va certainement nous demander de tous les côtés ce qui a été dit.

M. Wahlen: Vous nous avez soumis vos craintes et points de vue et tout au long de la discussion l'esprit de compréhension a régné.

Me Schlaepfer: Nous sommes heureux de la discussion qui a eu lieu.

M. Vuagnat: Effectivement, il faut renvoyer les journalistes au Conseil fédéral.



M. Chouet: Nous attendrons, en tout état de cause, que vous ayez eu l'occasion de vous exprimer avant de répondre à des questions et de donner notre propre point de vue.

M. Wahlen: Ce n'est pas un contrat social! Je voudrais ajouter une chose que j'ai oubliée: nous devons évidemment informer le Conseil d'Etat de Genève de certaines questions, soit pour trouver des réponses nous-mêmes soit pour qu'il réponde directement.

Me Schlaepfer: Nous préparerons un petit mémorandum pour résumer les points que nous aimerions voir éclaircir et les points que vous avez élucidés. Faut-il l'envoyer au Conseil d'Etat ou voulez-vous le transmettre?

M. Wahlen: Nous sommes convenus que vous nous l'enverriez mais il serait bon d'en transmettre une copie au Conseil d'Etat de Genève. Puisque nous avons été sollicités par vous, c'est mieux de vous adresser à nous, avec copie au Conseil d'Etat.

Dans ce cas, nous pouvons terminer nos délibérations.

M. Vuagnat: Je vous remercie de nous avoir reçus si aimablement, Monsieur le Conseiller fédéral, et avec tant de compréhension, vous avez pu voir que nous n'étions pas des ogres mais tout à fait disposés à collaborer avec vous.

La séance est levée à 17 heures 50.